



PLFSS 2022, analyse CIH 26 Octobre 2021

L'analyse de la loi de financement de la sécurité sociale est rendue complexe car elle doit prendre en compte 3 éléments majeurs :

1/ les mesures **Ségur**, évaluées à **12 milliards (Mrds)** par an, dont une majeure partie déjà versée en 2020 et 2021 (8 sur les 12) et qui sont attribuées aux établissements de santé.

2/ La dépense liée aux surcoûts **Covid-19** évalués à **5 Mrds** pour 2022

3/ La bascule dans le 5ème sous-objectif des investissements de l'ONDAM (FIR) dont une partie est attribuée aux établissements de santé et qui figurait auparavant dans la sous enveloppe hospitalière

PLFSS: les députés fixent l'Ondam 2022 à 236,3 milliards d'euros
(montants (taux de progression hors Ségur, hors mesures crise sanitaire).

	Objectif initial 2021	Objectif révisé 2021	Objectif 2021 révisé en base 2022	Objectif 2022	Taux de progression
Soins de ville	98,9 Md€	104,5 Md€	104,5 Md€	102,1 Md€	-2,3%
Etablissements de santé	92,9 Md€	94,8 Md€	93,5 Md€	95,3 Md€	+1,9%
Etablissements et services médico-sociaux	26 Md€	26,5 Md€	26,6 Md€	27,6 Md€	+3,4%
• personnes âgées	• 13,6 Md€	• 14 Md€	• 14 Md€	• 14,3 Md€	• +2,1%
• personnes handicapées	• 12,4 Md€	• 12,5 Md€	• 12,7 Md€	• 13,3 Md€	• +4,8%
Fonds d'intervention régional (FIR) et soutien à l'investissement	3,8 Md€	4,1 Md€	6 Md€	5,9 Md€	-2,1%
Autres prises en charge (soins à l'étranger, établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques)	3,8 Md€	7,3 Md€	7,1 Md€	5,4 Md€	-23,3%

Il est donc important de « retraiter » les éléments indiqués pour évaluer ce qui est attribué aux établissements hors Ségur et hors Covid-19 (cf ci-dessous annexe 7 du PLFSS).

En 2020, la Loi de financement votée attribuait **84,4 Mrds** aux établissements de santé et la crise sanitaire entraînait une dépense supplémentaire (18,3 Mrds) dont la majorité pour les établissements de santé. Il fallait ajouter un quadrimestre de « revalorisations Ségur » (1,5 Mrds), les revalorisations prenant effet en septembre 2020. Le financement des établissements de santé a été de **90 Mrds** (cf LFSS 2021 article 11).

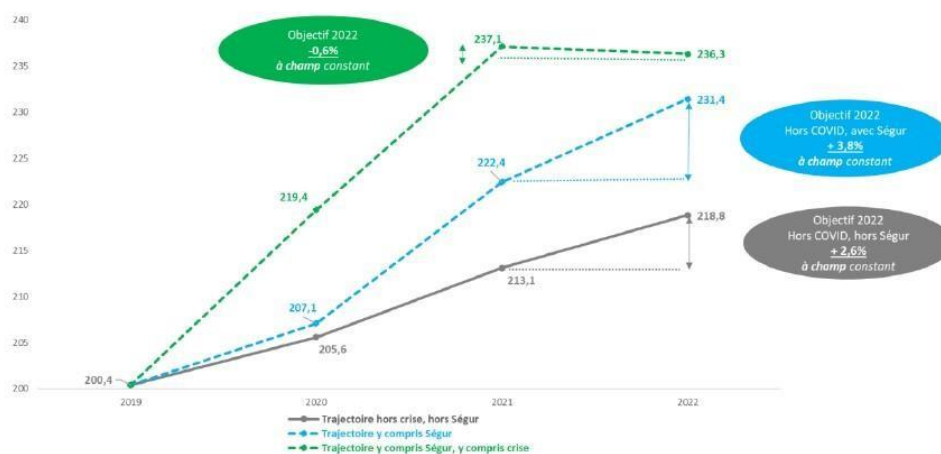
Il faut souligner que les dépenses de santé hors Covid 2020 et hors Ségur n'ont pas progressé en

2020 comme prévu de 2,6% mais ont en réalité diminué de **- 0,4%**

En 2021 la Loi de financement votée attribuait (article 97) **92.9 Mrds** aux établissements de santé, prenant en compte les revalorisations Ségur en année pleine (10,6 Mrds) ainsi que la persistance de la crise sanitaire (+ 14,8 Mrds) dont la majorité pour les établissements de santé. Le financement des établissements de santé a donc été de **94,8 Mrds** (PLFSS 2022 article 10)

Pour 2022 le PLFSS prévoit encore un surcoût « crise sanitaire » (5 Mrds) et prend en compte les 12,6 Mrds des mesures Ségur (Hôpital, secteur médicosocial et revalorisations indiciaires). Le PLFSS retient un financement des établissements de **95.3 Mrds**.

Graphique 5 • Principe de construction de l'ONDAM 2022



Note de lecture : hors dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire en 2021, l'augmentation sous-jacente de l'ONDAM 2022 est de 3,8%.

Sans qu'il soit nécessaire d'analyser plus finement ce PLFSS 2022, il apparaît clairement qu'il faut ajouter au financement prévu en 2020 avant crise (84,4 Mrds) une enveloppe supplémentaire de :

- **4 Mrds** pour les 2 ans de progression d'ONDAM à 2.5% par an,
- **8 Mrds** du pilier 1 des revalorisations Ségur des hospitaliers,
- Et un surcoût COVID qui perdure dans les hôpitaux (tests, dépistages, modification du fonctionnement) évalué à **2 Mrds** en 2021 hors vaccination et surcoût de personnel.

C'est donc une enveloppe de **96,4 à 98,4 Mrds** qui serait absolument nécessaire contre les **95,3 Mrds** du PLFSS présenté.

Par ailleurs, la progression de l'ONDAM hospitalier de 2.5% ne couvre pas l'évolution des charges. En l'absence d'inflation, la progression des charges fixes était en effet évaluée entre + 3.5% et + 4%. Avec l'évolution de l'inflation, ces charges ne peuvent que progresser davantage.

On peut donc légitimement s'interroger sur la bonne foi qui préside à la présentation de ce PLFSS 2022. Il est allégué des crédits supplémentaires l'absence de plan d'économie sans que cela ne permette d'obtenir un total cohérent (cf supra). La situation de l'Hôpital continue de se dégrader. En 2021 plus de 5.000 lits ont été fermés, non plus par régulation territoriale, mais par manque de personnel. La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) signale elle-même que 100 000 infirmières font défaut pour permettre aux établissements de santé français de fonctionner. Ces infirmières existent, mais elles ont quitté le métier : le Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI) évalue à 30% les nouvelles diplômées qui abandonnent leur profession dans les 5 ans (30 000 par an en France).

Pour toutes ces raisons, le Collectif Inter-Hôpital demande au Parlement :

1/ **Un plan d'urgence pour recruter les 100 000 infirmières** qui manquent dans les établissements de santé, soit un budget annuel de **5 Mrds à terme**

2/ Un PLFSS qui tienne compte pleinement des **surcoûts Covid-19** , des revalorisations **Ségur** et de la progression des **charges fixes** pour répondre aux besoins de santé. Le fonctionnement dégradé de l'Hôpital est en effet aujourd'hui le principal motif de départ des personnels.

3/ Un plan pluriannuel de rattrapage pour la psychiatrie paupérisée depuis plus de 10 ans et qui doit connaître un financement sanctuarisé